Produit acheté en Belgique

Votre garantie Philips

Cher Client,

Tous les produits Philips Consumer Lifestyle sont conçus et fabriqués selon des standards très exigeants. Ils vous apporteront des performances de haute qualité ainsi qu'une facilité d'utilisation et d'installation. Dans le cas où vous rencontreriez une difficulté en installant ou en utilisant votre produit, nous vous recommandons de consulter tout d'abord le manuel d'utilisation ou les informations dans la rubrique « Assistance » de ce site internet.

Si votre produit s'avère en panne, Philips Consumer Lifestyle, ci-après dénommé « Philips », mettra tout en œuvre pour réparer ou remplacer votre produit, conformément aux conditions de garantie dans le pays où vous l'avez acheté. Merci de vérifier que le pays indiqué en haut de ce document est bien le pays dans lequel vous avez acheté votre produit Philips.
Dans le cas contraire, veuillez sélectionner le pays concerné dans l'angle supérieur droit de ce site internet ; sélectionnez votre produit et ouvrez ou téléchargez de nouveau le document de garantie.
Cette garantie internationale est complémentaire à la garantie de Philips et ses partenaires commerciaux en vigueur dans le pays d'achat.

La garantie débute à la date d'achat du produit auprès d'un revendeur agréé et prend fin selon la période de garantie indiquée dans le tableau ci-dessous. Si un problème apparaît sur le produit pendant la période de garantie, Philips s'engage à réparer ou à remplacer le produit à ses frais. Dans le cas d'un remplacement du produit, la date de début de la garantie reste la date d'achat par le consommateur du produit initial.

Conditions d'exclusion de la garantie Philips :

Le bénéfice de la Garantie Internationale PHILIPS suppose que le matériel ait été utilisé conformément à son mode d'emploi et à sa destination et vous sera accordé sur présentation du ticket de caisse ou de la facture d'achat indiquant la date de l'achat, le nom du revendeur, et le numéro de modèle et de production du produit.

La garantie Philips ne s'applique pas si :

- La preuve d'achat indiquant le nom du revendeur, la date d'achat et la référence du produit n'est pas fournie.
- La preuve d'achat a été modifiée d'une manière quelconque ou rendue illisible.
- La référence du produit et/ou le numéro de série (le cas échéant) sur le produit a été modifié, enlevé ou rendu illisible.

- Les réparations ou modifications et changements du produit ont été effectués par des organismes ou personnes non agréés.
- Le produit a été utilisé de façon non conforme à son usage initial si celui-ci a été mentionné dans le manuel d'utilisation.
- Le défaut a été causé par une mauvaise utilisation ou installation du produit, ou par des conditions d'environnement qui ne sont pas en conformité avec les conditions d'utilisation mentionnées dans le manuel d'utilisation.
- Le défaut est dû à la connexion de périphériques, d'équipements additionnels ou d'accessoires non compatibles avec les produits Philips mentionnés dans le manuel d'utilisation.
- Le dommage est causé par un événement de force majeure tel que : foudre, voltage non conforme et non adapté, dégât des eaux ou incendie, catastrophe naturelle ou accident de transport.
- Le dommage est causé par un animal.
- Le produit a fait l'objet d'une adaptation à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine.

NB : Les consommables et accessoires ne sont pas pris en charge dans le cadre de la garantie.

Nous vous conseillons de lire attentivement le manuel d'utilisation et de conserver votre preuve d'achat du produit soigneusement.

Besoin d'aide ?

Si vous rencontrez des problèmes avec votre produit, avant de contacter votre revendeur agréé ou le service consommateurs Philips, nous vous conseillons de lire attentivement le manuel d'utilisation ou de consulter la rubrique « Assistance » de ce site internet pour des informations complémentaires.
Si toutefois votre problème persiste, veuillez vous rapprocher de votre revendeur ou, à défaut du service consommateurs Philips.
Vous trouverez les coordonnées du service consommateurs dans la rubrique « Contact » de ce site internet.

Dans le cas où vous devriez contacter votre revendeur ou le service consommateur Philips, nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous munir :

- De la facture originale ou du ticket de caisse original, indiquant le nom du revendeur, la référence et la date d'achat du produit.
- Du numéro de série de votre produit, le cas échéant, lorsque celui-ci en possède un (tous les produits Philips n'ont pas de numéro de série).
  La référence de votre produit (parfois appelée « modèle ID ») et le numéro de série se situent, le plus souvent, à l'arrière ou en-dessous du produit ou dans le compartiment des piles.

Période de garantie standaard

La période de garantie standaard est 2 ans

Exceptions à la garantie par catégorie de produit

Catégorie de produit	Période de garantie	Exceptions
TV LCD	2 ans	
TV Plasma	2 ans	
Produits vidéo	2 ans	
Produits audios	2 ans	
Produids petit ménager	2 ans	Produits Collection Robust: 3 ans ou 5 ans et 15 ans sur le moteur. Dépendant du type et uniquement valable après enregistrement endeant les 3 mois qui suivent la date de l'achat.
Rassoirs et produits de beauté	2 ans	
Produits pour la santé et la bien-être	2 ans	
Téléphones DECT	2 ans	
Téléphones mobiles (GSM)	n/a	
Displays multi-média	2 ans	
appareils périfériques et accessoires	2 ans	
Set Top Boxes	2 ans	